

Fraction communale de la Ville d'Echternach

Echternach, le 14 décembre 2011

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Conformément à la loi communale en vigueur, la fraction «déi gréng» propose pour la réunion du conseil communal de la Ville d'Echternach en date du 19 décembre, de modifier le texte du point 2-116 «Modification du règlement interne relatif au fonctionnement des commissions consultatives» comme suit:

Article 3: Chaque commission comprend un président et un secrétaire. Le président et le secrétaire sont proposés par le collège des bourgmestre et échevins et désignés par le conseil communal.

Exception est faite:

- Pour deux commissions à désigner par le collège des bourgmestre et échevins, où le président respectif est nommé par chaque parti politique de l'opposition;
- Pour la commission des finances où un vice-président est nommé par le parti politique de l'opposition le plus fort suite aux résultats des élections communales. Ce vice-président aura la mission de convoquer et de présider une fois par an la commission des finances afin de garantir un contrôle financier sur l'évolution des travaux prévus dans le budget communal.

Article 10: Le collège des bourgmestre et échevins aura des réunions de suivi régulières avec les présidents et secrétaires des commissions. Une réunion annuelle aura également lieu avec les membres du conseil communal dans le cadre d'une réunion de travail.

Motivation: La fraction communale «déi gréng» estime qu'une telle décision renforcera le processus démocratique au sein du conseil communal.

Veuillez agréer Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération parfaite.

La fraction communale «déi gréng» de la Ville d'Echternach:

Carole Dieschbourg Raymond Becker Max Pesch

